

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : TCF ANF2018

CANDIDAT(E)

Nom..... Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Sexe : Femme Homme

Ville de naissance

Pays de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Adresse :

.....

Téléphone portable (GSM) :

Courriel :

Orientation :

Avez-vous déjà passé un TCF ANF ?

NON, je m'inscris pour la première fois OUI. Veuillez noter votre code de candidat ici :

TCF ANF –Sessions

<input type="checkbox"/> 20 décembre 2017	<input type="checkbox"/> 24 janvier 2018	<input type="checkbox"/> 21 février 2018	
<input type="checkbox"/> 14 mars 2018	<input type="checkbox"/> 18 avril 2018	<input type="checkbox"/> 23 mai 2018	
<input type="checkbox"/> 13 juin 2018	<input type="checkbox"/> 18 juillet 2018	<input type="checkbox"/> 29 août 2018	
<input type="checkbox"/> 19 septembre 2018	<input type="checkbox"/> 17 octobre 2018	<input type="checkbox"/> 14 novembre 2018	<input type="checkbox"/> 19 décembre 2018

Je souhaite m'inscrire à des cours de préparation : OUI NON

CONDITIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS À partir au 1er janvier 2012, les candidats à la nationalité française devront apporter la preuve de leur maîtrise du français oral au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, a été accrédité par le ministère de l'Intérieur par l'arrêté du 11 octobre 2011 fixant la liste des diplômes et attestations requis des postulants à la nationalité française. Vous pouvez télécharger le texte de cet arrêté ainsi que celui du décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011 qui détermine le niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française par naturalisation ou mariage ainsi que ses modalités d'évaluation. Le Centre international d'études pédagogiques ne peut être tenu responsable des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus. Vous avez le droit de nous demander une copie de l'information qui vous concerne (contactez à ce sujet tcf@ciep.fr). Si certaines informations vous concernant sont erronées, vous avez le droit d'en demander une rectification. Les demandes de rectification seront prises en compte dès réception. Les copies d'information vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande.

J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.

Date :/...../.....

Signature du candidat : _____

**NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX
INFORMATIONS**

Le Centre International d'Etudes Pédagogiques et ESPACE PEDAGOGIE FORMATION FRANCE

Les deux services précités disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats au TCF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2005 paru au Journal Officiel de la République française du 17 juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

- ✓ jusqu'à la communication des résultats, au centre d'examen où vous passez vos épreuves : EPFF, 21 rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE
- ✓ par la suite au CIEP à l'adresse suivante : Centre international d'études pédagogiques Bureau DELF-DALF 1, rue Léon Journault 92310 Sèvres (France) ou au rectorat de l'académie d'Aix Marseille

Date :/...../.....

Lu et approuvé,

Signature du candidat : _____

Ne pas remplir- cadre réservé à l'administration

TARIF 110 €	Cours de préparation	
Paiement des droits d'inscription	<input type="checkbox"/> CHEQUE	Nombre d'heures
	<input type="checkbox"/> VIREMENT	Date :
	<input type="checkbox"/> ESPECE	
Fait à Marseille, le/...../.....	Signature :	

Annulation, remboursement ou changement

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à tcf@epff.eu accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à tcf@epff.eu

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à report ni remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur sa convocation 30 minutes avant le début des épreuves
- ✓ Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement.
- ✓ En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF ANF, en vous acquittant des frais de passation pour chaque passation et en attendant **30 jours entre chaque passation**.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre attestation le jour du test. Toute erreur non signalée ne sera plus corrigée par la suite.
- ✓ Crayon à papier interdit. Vous devez écrire au stylo noir
- ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude.
- ✓ Téléphones portables et tout appareil électronique interdits
- ✓ Dictionnaires interdits
- ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre test.

Retrait des résultats

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail
- ✓ Attestation : environ deux mois après l'examen à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite au bureau du TCF. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction.
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée à votre nom, adresse (pour le DELF, 2 enveloppes sont nécessaires, une de format A5 pour le relevé de notes et une cartonnée de format A4 pour le diplôme) ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

A _____ Date : ___ / ___ / ___

Signature :